

DECISION N°DC 09/2024

Avenant n°1 au marché n°22.012 relatif au nettoyage des locaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse décide,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la décision 26/22 relative à l'attribution du marché 22.012 relatif au nettoyage des locaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu le marché 22.012 relatif au nettoyage des locaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse, conclu avec la société COFRANETH, sise 23 avenue de la Baltique, 91140 Villebon-sur-Yvette,

Considérant que la formule de révision de prix figurant dans le CCAP n°22.012 comporte une erreur matérielle relative au positionnement de la virgule de la pondération de l'indice prix du marché,

Considérant la nécessité de retirer le prix pour la fourniture de papier hygiénique dans le montant forfaitaire, étant donné que la qualité du papier hygiénique fourni par la société ne répond pas à la demande du SIOM,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n°1 au marché 22.012 relatif au nettoyage des locaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société COFRANETH, 23 avenue de la Baltique, 91140 Villebon-sur-Yvette,

ARTICLE 2 :

L'objet de l'avenant est, d'une part, de corriger la formule de révision inscrite à l'article n° 7.2 du CCAP comme suit :

« $K=0,15+0,85 \times 010546452m/010546452m0$,

Selon les dispositions suivantes :

- k = coefficient de révision

- $01054642m0$ = indice de prix à la production « Services Nettoyage – Services de nettoyage – nettoyage courant, marché public » publié au Moniteur, correspondant au mois de la date limite de remise des offres,

- $01054642m$ = dernier indice de prix à la production « Services Nettoyage – Services de nettoyage – nettoyage courant, marché public » publié au Moniteur, jour de reconduction »

L'objet de l'avenant est, d'autre part, de retirer du marché la prestation de fourniture de 16 colis de 6 bobines de papier hygiénique par an, venant ainsi diminuer le montant forfaitaire de l'option obligatoire prévue dans le marché.

ARTICLE 3 :

L'avenant n°1 modifie donc, à la baisse, le prix forfaitaire du marché, dans les proportions suivantes :

MONTANTS	Marché initial	Avenant n°1	Montant du marché après avenant n°1	Pourcentage de diminution
Montant annuel du marché en € HT	27 345.15 €	-280.80 €	27 064.35 €	-1,03 %

Cet avenant représente donc une baisse de 1,03 % du montant forfaitaire initial du marché.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant prend effet au 1^{er} avril 2023. Toutes les clauses du marché qu'il ne modifie pas demeurent applicables.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité Syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

- 8 AVR. 2024**Le Président****Jean-François VIGIER**

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **- 8 AVR. 2024**
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC09_2024
Date de la décision:	2024-04-08 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 au marché n°22.012 relatif au nettoyage des locaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240408-DC09_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20240408-DC09_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	917
<i>nom original:</i> DC 09 2024.pdf	application/pdf	260914
<i>nom de métier:</i> 99_AU-091-200062321-20240408-DC09_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	260914

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2024 à 12h17min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2024 à 12h20min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2024 à 12h20min09s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	8 avril 2024 à 12h25min22s	Recu par le MIAT le 2024-04-08